



## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1863 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 13 avril 2026, le règlement numéro 1863 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1673 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour y remplacer notamment la liste des fonctionnaires ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 15 avril 2026.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville